

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté n° DCPPAT 2025-0323 du 5 novembre 2025, le préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public concernant la demande présentée par la société MANS NORD ENR'GIE dont le siège social se situe au 2 rue de la Touche Lambert 35510 CESSON-SÉVIGNÉ, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement au titre de la rubrique n° 2910 de la nomenclature des installations classées pour la création d'une chaufferie se situant rue de Beaugé au Mans.

**Le dossier est mis à la consultation du public
du lundi 1^{er} décembre 2025 au lundi 29 décembre 2025 inclus
à la mairie du Mans
et sur le site internet des services de l'État en Sarthe
www.sarthe.gouv.fr**

(rubriques « publications » — « consultations et enquêtes publiques » - sélectionner la commune du Mans)

Pendant la durée de cette consultation, le public peut formuler ses observations :

- sur un **registre ouvert à cet effet en mairie du Mans**, 1 Place Saint-Pierre 72000 Le Mans, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, durant la période de consultation, à savoir :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 – 13h00 à 17h00

(à l'exception des jours fériés et de fermeture exceptionnelle de la mairie au public)

- en s'adressant au préfet de la Sarthe, par lettre (Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ou **par voie électronique** (pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr) en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de la consultation. Les observations seront intégralement mises en ligne sur le site internet de l'État en Sarthe. Certaines parties des observations peuvent être anonymisées sur demande expresse.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou un arrêté de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.